

## RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 23 janvier 2018)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 19 DÉCEMBRE 2017, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

---

### Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;  
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;  
Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;  
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;  
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

### Est absent :

Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

### Sont également présents :

André Charron, directeur général;  
Magali Loisel, greffière et avocate;

---

## ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 5 décembre 2017 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;

### **4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**

- 4-1 Bordereau des comptes payés numéro 01-12-1 (Administration générale), partie 1, au 15 décembre 2017 - Dépôt;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 02-12-1 (Administration et évaluation), Partie 2, au 15 décembre 2017 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 03-12-1 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 15 décembre 2017 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 04-12-1 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 15 décembre 2017 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 08-12-1 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 15 décembre 2017 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 09-12-1 (Prévention incendie), Partie 9, au 15 décembre 2017– Dépôt;
- 4-7 Réaffectations budgétaires – Exercice financier 2017 – Parties 1, 2, 3, 4, 8 et 9 – Approbation;

### **5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 217-17 – Municipalité de La Présentation;
- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 281-12-17 – PPCMOI (lot 3 407 002) – Municipalité de La Présentation;
- 5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-80 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-4 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-81 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-5 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 240-24 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-6 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 17-627 – PPCMOI (lot 2 038 713) – Ville de Saint-Hyacinthe;

## **6 - ADMINISTRATION**

- 6-1 Jeunes en santé – Projet Bouger plus et manger mieux – Fonds d'appui au rayonnement des régions – Appui;
  - 7- Clôture de la séance.
- 

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

### **Point 1- ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 17-12-292

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

### **Point 2- SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 17-12-293

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 décembre 2017 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

### **Point 3- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée au comité.

#### 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-12-1 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 15 DÉCEMBRE 2017 - DÉPÔT**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-12-1 (Administration générale), Partie 1, daté au 15 décembre 2017, au montant de 953 651,78 \$, tel que soumis.

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-12-1 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 15 DÉCEMBRE 2017 - DÉPÔT**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-12-1 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 15 décembre 2017, au montant de 9 537,70 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-12-1 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 15 DÉCEMBRE 2017 - DÉPÔT**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-12-1 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 15 décembre 2017, au montant de 3 984,19 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-12-1 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 15 DÉCEMBRE 2017 - DÉPÔT**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-12-1 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 15 décembre 2017, au montant de 108 479,50 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-12-1 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 15 DÉCEMBRE 2017 - DÉPÔT**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-12-1 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 15 décembre 2017, au montant de 1 452,34 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-12-1 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 15 DÉCEMBRE 2017 - DÉPÔT**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-12-1 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 15 décembre 2017, au montant de 498,12 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE FINANCIER 2017 –  
PARTIES 1, 2, 3, 4, 8 ET 9 – APPROBATION**

---

Les membres du comité administratif prennent acte de la liste des réaffectations budgétaires du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017, préparée par le directeur des finances et agent du personnel, relativement aux réaffectations budgétaires concernant les Parties 1, 2, 3, 4, 8 et 9 du budget pour l'exercice financier 2017.

**5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 217-17 – MUNICIPALITÉ DE LA  
PRÉSENTATION**

---

CA 17-12-294

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 5 décembre 2017, le conseil de la municipalité de La Présentation a adopté le *Règlement numéro 217-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 12 octobre 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 18 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 217-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –  
RÉSOLUTION NUMÉRO 281-12-17 – PPCMOI (LOT 3 407 002) –  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

---

CA 17-12-295

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 5 décembre 2017, le conseil de la municipalité de La Présentation a adopté la résolution intitulée *Résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 3 407 002 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le technicien à l'aménagement le 1<sup>er</sup> novembre 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 15 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution intitulée *Résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 3 407 002 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 350-80 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 17-12-296

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-80 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 12 octobre 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 18 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 350-80 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-4 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 350-81 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 17-12-297

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 4 décembre 2017, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-81 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 12 octobre 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 18 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 350-81 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-5 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 240-24 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

---

CA 17-12-298

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 240-24 modifiant le règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 12 octobre 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 18 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 240-24 modifiant le règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-6 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –  
RÉSOLUTION NUMÉRO 17-627 – PPCMOI (LOT 2 038 713) – VILLE  
DE SAINT-HYACINTHE**

---

CA 17-12-299

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 4 décembre 2017 le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 17-627 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PCCMOI) en ce qui a trait au 13455 Morissette*;

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 12 octobre 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 18 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 17-627 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PCCMOI) en ce qui a trait au 13455 Morissette* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

**6 - ADMINISTRATION**

Point 6-1 **JEUNES EN SANTÉ – PROJET *BOUGER PLUS ET MANGER MIEUX* –  
FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS – APPUI**

---

CA 17-12-300

CONSIDÉRANT que Jeunes en santé a pour mission de promouvoir de bonnes habitudes de vie par l'activité physique et une bonne alimentation auprès des enfants des écoles primaires, secondaires, de services de garde en milieu familial et des Centres de la Petite Enfance;

CONSIDÉRANT que Jeunes en santé mobilise plusieurs partenaires locaux afin que les jeunes de 0 à 17 ans adoptent un mode de vie sain et actif;

CONSIDÉRANT le projet *Je mange mieux et bouge plus!* de Jeunes en santé;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Jeunes en santé auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions, chapeauté par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPUYER le projet *Je mange mieux et bouge plus !* de Jeunes en santé déposée auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions, chapeauté par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin que ceux-ci puissent bonifier leur offre de service auprès de jeunes de 0-17 ans sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains par des actions pour sensibiliser les adolescents à l'importance de bien manger pour préserver son corps et éviter de nombreuses maladies, d'intervenir auprès des enfants d'âge préscolaire en soutenant le développement global par l'apprentissage actif et développer une vision commune du développement global des enfants de 5 ans et moins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 17-12-301

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 18 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

---

Francine Morin, préfet

---

M<sup>e</sup> Magali Loisel, greffière et avocate